

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe AYFFRE, Président.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Objet : Fixation des durées d'amortissements

2026-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Considérant l'exposé du rapporteur ;

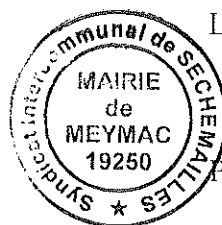
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les durées d'amortissement comme suit, concernant les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2026 :

CATEGORIE D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMMORTISSEMENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)	
Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)	
Installations, matériels et outillages techniques : autres	5 ans
Autres immobilisations corporelles : installations générales, agencements et aménagements divers	3 ans
Autres immobilisations corporelles : matériel de transport	10 ans
Autres immobilisations corporelles : Autres	5 ans
BIENS DE FAIBLE VALEUR	
Biens de faible valeur (< 1 000 €)	1 an

Pour extrait conforme,
Meymac, le 22/04/2025

Le secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Le Président,


Philippe AYFFRE